

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**Académie Nationale des Sciences,
des Arts et des Lettres du Burkina Faso**





**GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE
SUR LES AIRES PROTÉGÉES**

THÈME **QUEL AVENIR POUR LES AIRES
PROTÉGÉES AU BURKINA FASO?**

OUAGADOUGOU
LE 28 JUILLET 2022 - LIEU: Salle de conférence du Ministère
de l'Agriculture, des Ressources
Animales et Halieutiques

9H00

**ACTES DE LA CONFERENCE PUBLIQUE SUR LES
AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO**

TABLE DES MATIERES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SIGLES ET ABREVIATIONS..... | 3 |
| MOT DU PRESIDENT DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU BURKINA FASO..... | 4 |
| RESUME EXECUTIF..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 11 |
| PARTIE I : PRESENTATION DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU BURKINA FASO..... | 13 |
| 1.1. Historique..... | 13 |
| 1.2. Mission..... | 14 |
| 1.3. Cadre organisationnel..... | 14 |
| PARTIE II : LES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO..... | 16 |
| 2.1. Définition des aires protégées..... | 16 |
| 2.2. Description du contexte et de la problématique..... | 17 |
| 2.2.1. Les aires protégées au Burkina Faso..... | 17 |
| 2.2.2. Rôle socio-économique des aires protégées..... | 18 |
| 2.2.3. Les menaces sur les aires protégées..... | 18 |
| 2.2.4. Le phénomène de l'insécurité au Burkina Faso..... | 19 |
| 2.2.5. Les aires protégées : refuges des terroristes..... | 19 |
| PARTIE III : ORGANISATION PRATIQUE ET RESULTATS DE LA CONFERENCE..... | 20 |
| 3.1. Justification de la conférence et du thème..... | 20 |
| 3.1.1. Portée d'une conférence publique..... | 20 |
| 3.1.2. Justification du thème de la conférence..... | 20 |
| 3.2. Objectifs visés par la conférence..... | 21 |
| 3.3. Résultats attendus..... | 22 |
| 3.4. Préparation de la conférence..... | 22 |
| 3.5. Déroulement et résultats de la conférence..... | 27 |
| CONCLUSION..... | 33 |
| ANNEXES..... | 34 |
| ANNEXE 1 : DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE L'ANSAL-BF A LA CONFERENCE PUBLIQUE SUR LE THEME « QUEL AVENIR POUR LES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO ? »..... | 35 |
| ANNEXE 2 : RESUME DES COMMUNICATIONS..... | 37 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AAS : | Académie Africaine des Sciences |
| AMCEZ : | Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone |
| AMP : | Aires Marines Protégées |
| ANSAL-BF : | Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso |
| ANSB : | Académie Nationale des Sciences du Burkina |
| AP : | Aire protégée |
| APAC : | Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire |
| APC : | Aires Protégées et Conservées |
| CEDEAO : | Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| DGEF : | Direction générale des Eaux et Forêts |
| FED : | Fonds Européen de Développement |
| GAT : | Groupes armés terroristes |
| MEEEA : | Ministère de l’Environnement, de l’Energie, de l’Eau et de l’Assainissement |
| OFINAP : | Office National des Aires Protégées |
| PAPBio : | Programme d’Appui à la Préservation de la Biodiversité des écosystèmes fragiles et, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l’Ouest |
| PONASI | : Pô-Nazinga-Sissili |
| RAMPAO : | Réseau régional d’Aires Marines Protégées en Afrique de l’Ouest |
| RN : | Ressources naturelles |
| RTB : | Radiodiffusion Télévision du Burkina |
| SE : | Services des écosystèmes |
| SNA : | Sciences Naturelles et Agricoles |
| UEMOA : | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine |
| UICN : | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UNESCO : | Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture |
| WAP : | Pô - Nazinga - Sissili |
| ZICO : | Zones d’importance pour la conservation des oiseaux |

MOT DU PRESIDENT DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU BURKINA FASO

Les aires protégées du Burkina Faso, constituées de parcs nationaux, des réserves totales et partielles de faune, de forêts classées et de ranches de gibiers, constituent une richesse insoupçonnée pour le pays. Leur rôle socio-économique est considérable. En effet, en plus de contribuer au maintien de l'équilibre écologique, ces aires protégées avec leur riche patrimoine animalier, en temps normal, attirent beaucoup de touristes et rapportent plusieurs milliards de FCFA au Burkina Faso. Aussi, les activités comme la chasse, la pêche, la pharmacopée, l'élevage, l'agriculture tirent profit de ces riches réservoirs forestiers. Toutefois, l'apport socioéconomique des aires protégées a pris un coup avec la situation sécuritaire actuelle.

Aujourd'hui, de nombreuses menaces pèsent sur les aires protégées qui nécessitent des mesures correctives ou d'adaptation urgentes. Actuellement, la menace la plus grave est l'occupation de certaines aires protégées par les groupes terroristes, notamment dans l'Est du pays. Cette menace concerne aussi plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. En résumé, les menaces qui pèsent sur les aires protégées sont nombreuses et nécessitent des solutions efficaces et urgentes aux niveaux local, national et régional.

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF), en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et l'Assainissement, a décidé de jouer sa partition en organisant une conférence publique avec pour thème «**Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?**». J'exprime ma profonde gratitude à toutes les personnes et organisations qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté leur contribution à la réussite de cet événement. J'apprécie hautement la contribution financière de l'UICN qui a permis d'organiser cette conférence avec succès.

Je souhaite vivement que les solutions proposées par cette conférence trouvent un écho favorable auprès des autorités politiques et des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso afin que les aires protégées redeviennent des espaces de paix, de conservation de la biodiversité et de création de richesse.

Dr Paco SREME
Président de l'ANSAL-BF
Officier de l'Ordre de l'Etalon
Officier des Palmes Académiques internationales du CAMES

RESUME EXECUTIF

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) est une Autorité scientifique indépendante et pérenne de haut niveau, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est une Société savante, apolitique, non confessionnelle, non syndicale, créée par une Assemblée générale constitutive du 08 Juin 2013 et régie par les dispositions de la Loi N°021-2015/CNT du 11 juin 2015 promulguée par le décret n°2015-878/PRES-TRANS du 16 Juillet 2015. Elle a pour mission de mobiliser tous les savoirs pour contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso par :

- la promotion de la qualité de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences, des lettres, des arts et de la culture ;
- les appuis et la veille stratégique sur les enjeux de développement ;
- les conseils scientifiques au gouvernement et aux institutions nationales publiques et privées ;
- l'incitation des jeunes et des femmes à s'intéresser aux sciences, aux arts, aux lettres et à la culture ;
- la valorisation des résultats de la recherche.

Dans le cadre de son Plan Stratégique 2022-2026, l'ANSAL-BF s'est fixée une vision formulée comme suit : **A l'horizon 2026, l'ANSAL-BF est une institution de référence en matière de conseil, d'accompagnement et de veille stratégique dans les domaines des sciences, des arts et des lettres pour la promotion du développement socio-économique du Burkina Faso.**

Ce Plan Stratégique est assorti d'un premier Plan d'actions opérationnel 2022-2024 dont la mise en œuvre a commencé en 2022. Pour assurer sa promotion auprès des institutions nationales et internationales, et en même temps accroître sa visibilité, l'ANSAL-BF a prévu en 2022 de réaliser des manifestations à caractère scientifique, artistique, littéraire et culturel. Elle a porté son choix sur l'organisation d'une conférence publique sur une problématique importante et d'actualité, celle des aires protégées devenues pratiquement les refuges des terroristes. Le thème retenu était : **Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?** Ce choix a trouvé un accueil favorable auprès des autorités du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui ont accepté de co-organiser la conférence avec l'ANSAL-BF.

Les aires protégées du Burkina Faso, constituées de parcs nationaux, des réserves totales et partielles de faune, de forêts classées et de ranches de gibiers, abritent *128 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles*. Le rôle socio-économique des aires protégées est considérable. En effet, en plus de contribuer au maintien de l'équilibre écologique, ces aires protégées avec leur riche patrimoine animalier attirent bon nombre de touristes au Burkina Faso : *4 milliards de FCFA avec en moyenne 15 000 visiteurs chaque année*. Aussi, les activités comme la chasse, la pêche, la pharmacopée, l'élevage, l'agriculture tirent profit de ces riches réservoirs forestiers. Toutefois, l'apport socioéconomique des aires protégées a pris un coup avec la situation sécuritaire actuelle. Actuellement, les aires protégées sont soumises à de nombreuses menaces. Mais la plus grave des menaces de nos

jours, est l'occupation des aires protégées par les terroristes qui s'y sont installés d'autorité et dictent leur loi. Cette situation est la conséquence de l'insécurité qui prévaut au Burkina Faso et qui s'est accentué depuis 2015.

La conférence s'est tenue le jeudi 28 juillet 2022 dans la salle de conférences du Ministère de l'Agriculture et des ressources Animales et Halieutiques. La cérémonie d'ouverture qui a commencé à 9h 45mn a été marquée par trois allocutions. La couverture médiatique a été assurée par la RTB. La première allocution a été celle du représentant du Ministère en charge de l'Environnement, Monsieur Benoit Doamba, Directeur général de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP), qui a loué l'initiative de la conférence publique sur les AP et relevé l'importance que revêt le sujet dans le contexte actuel de la crise sécuritaire que traverse le Burkina Faso. Il a souligné le rôle central des AP en termes de réservoir de ressources naturelles (RN). Il a terminé par montrer tout l'intérêt que revêt cette conférence pour le ministère en charge de l'environnement.

La deuxième allocution a été celle prononcée par le Docteur Arsène Sanon, représentant le Directeur régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN). Dans son intervention il a relevé la contribution de l'UICN à la préservation de la biodiversité et à la gestion des aires protégées (AP) en Afrique à travers trois domaines clés que sont (i) l'atteinte de la qualité pour des AP performantes et précieuses, (ii) l'amélioration de la justice pour des AP justes, équitables et inclusives et (iii) la contribution aux solutions des AP pour relever les défis du développement.

La troisième allocution a été le mot d'ouverture de la conférence, donnée par Professeur Hamidou Touré, Secrétaire perpétuel de l'Académie, représentant le Président de l'ANSAL-BF. Après avoir passé en revue les missions de l'Académie, il a tenu à situer le contexte de la conférence et marqué l'intérêt que l'Académie accorde aux questions relatives à la biodiversité et aux services des écosystèmes (SE).

La seconde phase de la conférence qui a été entièrement consacrée aux communications, a été modérée par le Pr Adjima Thiombiano, membre du collège Sciences Naturelles et Agricoles (SNA) de l'ANSAL-BF et Enseignant Chercheur de Biologie et Ecologie végétales à l'Université Joseph Ki-Zerbo. Dans son mot introductif, il a souligné la dépendance de l'homme vis-à-vis des SE et l'importance que les AP jouent dans leur approvisionnement. Il a aussi attiré l'attention sur les enjeux que représente la biodiversité et le fait que les ressources naturelles sont épuisables si des stratégies adéquates d'une gouvernance vertueuse ne sont pas observées.

La première communication donnée par **Dr Alexis Kaboré**, Sociologue et Enseignant Chercheur, a porté sur le thème « Les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) : Un concept et un mouvement nouveaux pour la conservation des espaces naturels communautaires ». Il a d'entrée de jeu indiqué que les APAC étant un concept et un mouvement nouveaux pour la conservation des espaces, reposent sur une approche ancrée dans les modes traditionnels de gouvernance des espaces naturels des communautés locales. Il relèvera que le concept traditionnel des Aires Conservées se résume à « conserver » et « utiliser » et que le rôle premier des APAC n'est pas forcément la

conservation sensu stricto. Dr Kaboré a passé en revue les différentes approches traditionnelles des aires de conservation de la biodiversité, puis décliné la définition et la présentation du concept APAC avant de s'appesantir sur les différents critères que doivent remplir les APAC.

La deuxième communication a été donnée par **Monsieur Lamoussa Hébié**, Colonel-major des Eaux et Forêts sur le thème « Gestion des AP face aux menaces traditionnelles et au contexte d'insécurité ». Après avoir défini ce qu'est une AP, il a fait l'historique du classement des espaces naturels et de la création des AP en Afrique et décliné les principaux objectifs du classement. Le communicateur a fait l'état des lieux des AP au Burkina Faso. Il relèvera que la menace nouvelle sur les AP est son envahissement par les groupes armés terroristes (GAT). A ce propos, il a rapporté que 50% des AP sont occupés par ces GAT. Cette menace a des conséquences désastreuses sur la conservation des ressources naturelles des AP du fait qu'elles échappent désormais au contrôle des services forestiers. Il a souligné que le contrôle des AP va contribuer considérablement à réduire la nuisance des GAT car ils y trouvent des lieux de refuges et de replis. En termes de suggestions et de recommandations, le communicateur a évoqué (i) la nécessité d'actualiser et de stabiliser le réseau des AP, (ii) l'évaluation de la politique nationale des AP, (iii) l'élaboration d'un programme de réhabilitation des AP, (iv) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des agents des Eaux et Forêts et (v) le renforcement de la coopération inter-forces.

La troisième communication a été celle donnée par **Dr Emmanuel Héma**, Maître de Conférences à l'Université de Dédougou sur le thème « Recherche scientifique dans les aires protégées au Burkina Faso et dans la sous-région ouest africaine ». Il a décrit la méthodologie qui a été adoptée pour la collecte des informations et donné les résultats auxquels il a abouti. Il a annoncé avoir recensé 286 études au Burkina Faso et 633 dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest ayant traité des AP. Les principaux domaines abordés dans ces études sont (i) la végétation et la flore, (ii) les habitats des espèces, (iii) la faune, (iv) la sociologie et les interactions des espèces avec les populations humaines (v) l'aménagement et la gestion des AP. La nature et la diversité des publications des études sont variables. Pour le Burkina Faso, elles sont constituées de 39% d'articles scientifiques, 7% de thèses de Doctorat et de 54% de rapports et mémoires. En ce qui concerne la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, elles sont constituées de 49% d'articles scientifiques, 9% de thèses de Doctorat et de 42% de rapports et mémoires. L'analyse spécifique des articles scientifiques révèle une prédominance des études dans le domaine de la faune sauvage, suivies de celles sur la végétation et flore.

La quatrième communication qui a porté sur le thème « Gestion des AP et conservation de la biodiversité au Burkina Faso, expériences vécues : cas des parcs du W et d'Arly » a été donnée par **Monsieur Benoit Doamba**, Directeur général de l'OFINAP. Il a donné un aperçu général des AP au Burkina Faso. On retiendra que le pays compte entre autres 28 aires fauniques et trois parcs nationaux parmi lesquels les parcs du W et de Arly qui ont un statut international. Abordant l'importance des AP, Mr Doamba relèvera qu'elles constituent un sanctuaire pour la biodiversité dans la mesure où elles abritent près de 140 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux, 120 espèces de poissons, 104 espèces de reptiles, 42 espèces d'amphibiens, 813 espèces d'insectes, 531 espèces ligneuses et 1779 espèces herbacées.

Outre les aires protégées classiques, le Burkina Faso renferme des AP à statut international, à savoir : 3 réserves de biosphère (Forêt Classée et Réserve de Biosphère de la Mare aux Hippopotames, le Parc National et Réserve de Biosphère d'Arly, la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (W Bénin, W Burkina Faso et W Bénin), le Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (le complexe W-Arly-Pendjari) et les sites RAMSAR et zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) comme Arly et W (A3, A4ii), le WAP et le Complexe Pô - Nazinga - Sissili (A3).

La cinquième communication a été animée par **Dr Arsène Sanon**, Coordonnateur régional du projet Gouvernance régionale des AP de l'Afrique de l'Ouest, sur le thème « Coopération transfrontalière et internationale en matière de conservation de la biodiversité ». Il a commencé par introduire la notion d'Aires Protégées et Conservées (APC) et il a situé le contexte et la problématique du management des AP. En matière de coopération régionale sur la gestion des AP, il a fait l'état des lieux en citant (i) des initiatives de collaboration transnationale en cours d'opérationnalisation, (ii) le renforcement de la gestion des AP et de la coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest. Sur ce point, il a relevé des limites malgré les efforts consentis faisant des AP un terrain favorable de développement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. En se penchant sur l'état de la coopération régionale en matière de gestion des aires protégées, Dr Sanon a cité comme exemple le complexe WAP qui serait une bonne initiative avec toutefois des limites et des défis qui entravent sa gestion optimale. Comme autre bonne initiative, il a relevé la mise en place du Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) avec 39 AMP membres issues de 07 pays.

La sixième communication a été donnée par **Dr Aimé Nianogo**, Maître de Conférences, Enseignant Chercheur à la retraite. Il a abordé le thème « Aires protégées et insécurité au Burkina Faso » à travers une présentation articulée en quatre points : (i) les AP au Burkina Faso, (ii) l'insécurité dans les AP, (iii) quelques bons exemples : cas des actions menées dans le réseau d'AP Pô-Nazinga-Sissili (PONASI) et, (iv) que faire pour aller à une situation normale ? A propos des AP au Burkina Faso, Dr Nianogo a souligné que la conservation des espaces naturels date d'avant l'indépendance et qu'elle a connu une évolution depuis ce temps jusqu'à nos jours. Il a défini ce que c'est qu'une AP et donné les différentes catégories qu'elle renferme. Il a surtout relevé le fait qu'au plan mondial, la majeure partie de la biodiversité ne se trouve pas en AP, ce qui implique une autre vision de l'AP qui doit être différente de la notion de la protection *sensu stricto*. En effet, il importe aujourd'hui de prendre en compte toutes les initiatives de conservation dans les espaces communautaires comme les champs et les villes.

A propos de l'insécurité dans les pays de la sous-région et dans les AP, le communicateur a fait ressortir une étroite connexion entre les ressources minières que renferment les AP et la présence des GAT dans ces zones. Il a indiqué que depuis 2015 les efforts de conservation ont été considérablement affectés par l'invasion des terroristes des AP du Burkina Faso. L'intérêt des GAT pour les AP est lié au fait que celles-ci fournissent des abris naturels pour leur hébergement et leurs activités et l'existence de mines d'or artisanales clandestines. Dans cette situation, les ressources des AP notamment la faune est en péril.

Concernant les bons exemples qui se traduisent par la capacité à contenir ou à enrayer la menace terroriste, le conférencier a cité les cas du Ranch à gibier de Nazinga au Burkina Faso et du Parc national de la Pendjari au Bénin. Ces deux cas laissent penser qu'il existe des approches pour limiter la confiscation des AP par les GAT. Ces approches, dans une perspective de révision de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité, doivent à long terme mettre l'homme et les communautés au centre de la conservation.

Abordant le quatrième et dernier axe de sa communication sur ce qu'il faut faire pour aller à une situation normale, Dr Nianogo suggère qu'à court terme, il faut défendre les AP et assurer un minimum de suivi de leurs écosystèmes. A long terme, il faut développer des stratégies de conservation qui rencontrent l'adhésion des communautés, envisager la création de nouvelles AP et travailler au respect de l'autorité. En outre, il importe d'accorder une importance à la recherche tant sur la coordination des activités de recherche entre tous les acteurs que de l'élaboration de programmes de recherche à long terme sur la biodiversité et les instruments de sa conservation. La définition d'une vision à long terme devra passer par un Plan d'action décennal post crise.

A la suite **une synthèse** sur les communications et les échanges a été faite par le modérateur, Pr Adjima Thiombiano, et on pourrait retenir en substance les éléments clés suivants :

- **Aires conservées ou Aires protégées** ??? Il y a une nécessité d'avoir une approche complémentaire pour replacer l'Homme au cœur des stratégies de gestion des Aires Protégées et Aires conservées.
- Les AP sont des **outils vitaux** de préservation de la biodiversité et de fourniture des services écosystémiques, toutes choses indispensables au bien-être des différentes communautés.
- De sérieuses **menaces** entravent l'intégrité et le bon fonctionnement des AP et on distingue les menaces classiques (surexploitation des ressources, destruction ou pollution des habitats, problèmes de gouvernance) et de nouvelles menaces liées à la crise sécuritaire qui est de loin la plus nocive et dont on n'est pas encore en mesure d'évaluer les conséquences.
- Les **solutions** aux différentes menaces et les **perspectives** passent par un contrôle total de ces AP, la nécessité d'agir dans un cadre collaboratif comme les réseaux qui vont au-delà des frontières des différents pays, la mise en place d'une stratégie de communication efficace entre les acteurs à différentes échelles (des individus aux nations), la gestion des AP axée sur l'Homme (en référence aux conclusions du Congrès des AP de Kigali) et le besoin de placer la recherche au cœur des différentes stratégies.

Au terme de cette conférence, on peut retenir les principaux résultats suivants :

1. Le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel, sont maintenant mieux connus de l'opinion publique burkinabè. En effet, les différentes présentations qui ont été faites ont mis en lumière les apports multiformes des aires protégées au Burkina Faso. Ces apports sont loin d'être négligeables et ont besoin d'être sauvegardés et entretenus dans la durée.

2. L'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées ont été largement portés à la connaissance du grand public. Même si la présence des terroristes dans les aires protégées était connu de manière générale, la conférence a apporté des précisions sur les pertes en vies humaines et de richesses encourues par le Burkina Faso.
3. La conférence a fait connaître au grand public quelques actions majeures d'interconnexion régionale visant le renforcement de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées. Le Burkina Faso n'est pas le seul pays où les aires protégées sont menacées par les terroristes, mais c'est toute l'Afrique de l'Ouest qui est concernée. C'est ainsi que des actions à caractère régional avec l'appui des partenaires techniques et financiers sont indispensables pour venir à bout de ce phénomène.
4. La conférence a esquissé des éléments de solutions pour aider le Burkina Faso à reconquérir et revaloriser les aires protégées actuellement occupées par les terroristes. Ces éléments de solutions méritent une attention particulière des autorités politiques car les possibilités de revenir à un contrôle total des aires protégées existent.
5. Enfin, la conférence a permis à l'ANSAL-BF, au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, à l'UICN et au programme PAPBio de gagner en visibilité. En outre, ces trois organisations ont tissé des relations de collaboration fructueuse qui seront d'une grande utilité pour le futur.

INTRODUCTION

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) est une Autorité scientifique indépendante et pérenne de haut niveau, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est une Société savante, apolitique, non confessionnelle, non syndicale, créée par une Assemblée générale constitutive du 08 Juin 2013 et régie par les dispositions de la Loi N°021-2015/CNT du 11 juin 2015 promulguée par le décret n°2015-878/PRES-TRANS du 16 Juillet 2015. Elle a pour mission de mobiliser tous les savoirs pour contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso par :

- la promotion de la qualité de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences, des lettres, des arts et de la culture ;
- les appuis et la veille stratégique sur les enjeux de développement ;
- les conseils scientifiques au gouvernement et aux institutions nationales publiques et privées ;
- l'incitation des jeunes et des femmes à s'intéresser aux sciences, aux arts, aux lettres et à la culture ;
- la valorisation des résultats de la recherche.

Dans le cadre de son Plan Stratégique 2022-2026, l'ANSAL-BF s'est fixée une vision formulée comme suit : **A l'horizon 2026, l'ANSAL-BF est une institution de référence en matière de conseil, d'accompagnement et de veille stratégique dans les domaines des sciences, des arts et des lettres pour la promotion du développement socio-économique du Burkina Faso.**

Ce Plan Stratégique est assorti d'un premier Plan d'actions opérationnel 2022-2024 dont la mise en œuvre a commencé en 2022. Plusieurs actions et activités sont contenues dans ce Plan d'actions. C'est ainsi que pour assurer sa promotion auprès des institutions nationales et internationales, et en même temps accroître sa visibilité, l'ANSAL-BF a prévu en 2022 de réaliser des manifestations à caractère scientifique, artistique, littéraire et culturel. Elle a porté son choix sur l'organisation d'une conférence publique sur une problématique importante et d'actualité, celle des aires protégées devenues pratiquement les refuges des terroristes. Le thème retenu était : **Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?** Ce choix a trouvé un accueil favorable auprès des autorités du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui ont accepté de co-organiser la conférence avec l'ANSAL-BF.

La conférence s'est tenue le 28 juillet 2022 dans la salle de conférences du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques. Les communications scientifiques qui y ont été faites étaient de haute qualité. C'est ainsi que l'ANSAL-BF a décidé de publier les actes de cette conférence qui s'articulent autour de trois (3) grandes parties :

- Première partie : Présentation de L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF).
- Deuxième partie : Les aires protégées au Burkina Faso.
- Troisième partie : Organisation pratique et résultats de la conférence.

Ces actes visent à faire connaître davantage le sujet auprès du grand public et surtout susciter des solutions concrètes auprès des autorités politiques nationales et des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso.

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ACADEMIE NATIONALE DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU BURKINA FASO

1.1. Historique

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) a été constituée en juin 2013 sous la dénomination d'Académie Nationale des Sciences du Burkina (ANSB). Le processus pour sa mise en place a été initié en janvier 2012 par les deux premiers Burkinabè membres (Pr GUIGUEMDE Tinga Robert et Hamidou TOURE) de l'Académie Africaine des Sciences (AAS) qui ont mis en œuvre pour leur pays, la tâche que s'est assignée l'institution continentale de voir tous les pays africains se doter d'une académie nationale des sciences.

En effet, la science et l'innovation sont un passage obligé dans la marche des nations pour leurs progrès et auquel les pays africains ne sauraient faire exception.

Les exemples des pays d'Europe, d'Amérique et ceux plus récents de la Chine et de l'Inde pour leur niveau de progrès actuel sont une traduction on ne peut plus réussie de leur choix de la recherche et de l'innovation comme facteurs déterminants pour le développement de leurs pays. Il est indéniable que le rôle pour la promotion et la valorisation des sciences, de la technologie et de l'innovation joué par les académies nationales de ces pays a été un facteur catalyseur de leurs progrès. En effet, les académies étant des assemblées d'éminents scientifiques choisis par leurs pairs offrent des opportunités aux décideurs politiques de baser leurs décisions sur des avis scientifiques objectifs et indépendants qu'elles émettraient sur des questions d'importance pour leurs prises de décisions.

Les candidatures de membres potentiels de l'Académie Nationale des Sciences du Burkina ont été suscitées auprès de la communauté scientifique nationale du Burkina Faso à travers les rencontres d'information que les deux académiciens de l'AAS ont eues avec les directeurs des instituts de recherche et écoles des universités de Ouagadougou et Bobo-Bobo-Dioulasso. L'appel à candidatures pour la sélection de ces membres de l'Académie basée sur des critères rigoureux et transparents, dont leur reconnaissance par leurs pairs, a permis d'élire 30 membres fondateurs le 07 mars 2013 répartis dans cinq collèges. Ces membres ont par la suite préparé les textes organiques de l'ANSB qu'ils ont adoptés au cours d'une Assemblée générale constitutive tenue le 08 juin 2013.

L'ANSB sera enregistrée en tant qu'Association dès le 17 juin 2013 (récépissé N°2013-000747/MAT/SG/DGLPAP/DAOSOC). A la faveur des dispositions de la loi 21-2015 CNT du 11 juin 2015, elle prendra sa dénomination actuelle d'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) pour mettre en évidence la diversité et la complémentarité de ses domaines de compétence incluant les sciences, les arts et la culture. La loi CNT du 11 juin 2015 lui a conféré le statut d'institution de l'Etat en la plaçant sous le parrainage du chef de l'Etat.

Après un premier élargissement de ses membres intervenu en 2020 par l'admission de nouveaux académiciens, l'ANSAL-BF comprend au moment de l'élaboration de ce plan stratégique 45 Académiciens du Faso dont 27 membres fondateurs (un admis à l'éméritat en 2019, Pr OUIHINGA Rambré Moumouni) et 18 nouveaux membres titulaires. Elle a connu deux membres décédés (Pr Dieudonné OUEDRAOGO et Dr Dona DAKUO) et un membre démissionnaire (Pr Amadou BISSIRI). Elle devra à terme et après de nouvelles admissions qui seront progressives, comporter 75 membres comme le prévoient ses statuts.

1.2. Mission

L'ANSAL-BF a pour mission de mobiliser tous les savoirs pour contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso par :

- la promotion de la qualité de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences, des lettres, des arts et de la culture ;
- les appuis et la veille stratégique sur les enjeux de développement ;
- les conseils scientifiques au gouvernement et aux institutions nationales publiques et privées ;
- l'incitation des jeunes et des femmes à s'intéresser aux sciences, aux arts, aux lettres et à la culture ;
- la valorisation des résultats de la recherche.

1.3. Cadre organisationnel

Le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ANSAL-BF décrit la structure organisationnelle de l'institution qui est dirigée par un Président nommé par décret pris en conseil de ministres après son élection en Assemblée générale. Les organes de gouvernance et de gestion de l'ANSAL-BF sont : l'Assemblée Générale, les Collèges et le Bureau.

- **L'Assemblée Générale**

Elle est l'instance suprême de décision de l'ANSAL-BF regroupant tous ses membres. Ses décisions sont souveraines sur toutes les questions relatives à la vie de l'Académie.

- **Les Collèges**

Ils ont pour missions de concevoir et d'exécuter les activités de l'Académie ainsi que d'évaluer la pertinence et la qualité des dossiers soumis à leur appréciation. Il s'agit des cinq (5) suivants : i) Sciences et techniques ; ii) Sciences humaines, arts, lettres et culture ; iii) Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; iv) Sciences de la santé humaine et animale ; Sciences naturelles et agricoles. Chaque collège est dirigé par un président élu par les membres concernés et ayant rang de Vice-Président du Bureau de l'ANSAL-BF.

- **Le Bureau**

Organe de gestion et d'administration de l'Académie mettant en œuvre les décisions de l'Assemblée générale, le bureau est composé du président, des cinq (5) vice-présidents, d'un secrétaire perpétuel, d'un secrétaire perpétuel adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

Le secrétaire perpétuel administre l'ANSAL-BF sous l'autorité du Président et est assisté par les services administratif, financier et technique.

PARTIE II : LES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO

2.1. Définition des aires protégées

Les aires protégées font l'objet de plusieurs définitions, mais nous avons préféré celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui définit l'aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Il apparaît donc que la création et la gestion durable des aires protégées reposent, entre autres, sur la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat.

Au Burkina Faso la typologie des aires protégées est définie par des textes législatifs précis. La Loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier du Burkina Faso, expose les différentes aires de protection faunique instituées sur le territoire national (article 77) et donne une définition de chacune d'entre elles. Chacune de ces aires est une partie du territoire national classée et affectée « en vue d'assurer la protection des habitats de la faune » (article 76). Le Code forestier précise que d'autres types d'aires protégées peuvent être créés notamment « en application des conventions internationales dûment ratifiées par le Burkina Faso ».

Toujours selon le Code forestier, la notion d'aire protégée recouvre principalement les domaines classés de l'Etat : forêts classées, parcs nationaux, réserves de faune, ranch de gibier, zones de chasse... Certains espaces des collectivités locales sont parfois associés à cette catégorie : forêts communales ou villageoises, zones villageoises d'intérêt cynégétique...

Même si la définition de l'aire protégée est suffisamment claire et compréhensible pour les intellectuels, les perceptions des acteurs concernés par les aires protégées diffèrent, faisant que dans la pratique, leur gestion rencontre de nombreux problèmes. Ainsi, pour les populations rurales, la délimitation des aires protégées leur enlève un droit d'accès aux ressources naturelles de leur territoire, indispensables à leur survie et à la réalisation de leurs cultes. Les gestionnaires des aires protégées poursuivent eux, des objectifs de durabilité des espaces et espèces naturels et ont parfois du mal à comprendre les attitudes réfractaires des populations rurales. On observe des différences d'appréhensions qui dégènèrent le plus souvent en opposition entre les défenseurs de l'aire protégée et les communautés vivant à l'intérieur ou sur les marges de celle-ci. Les rapports entre populations et conservacionnistes sont assez souvent conflictuels. Dans le cadre de la gestion des aires protégées, les antagonismes entre les acteurs prennent le dessus sur la coopération. Les professionnels de la conservation de ces espaces ont du mal à admettre que c'est le concept même d'aire protégée qui est en question. En définitive, il y a un intérêt à déterminer les sources des tensions en même temps que leurs formes d'expression et, surtout, à analyser et comprendre la signification de tous ces phénomènes.

Sur un autre plan, comme le souligne l'UICN, la création des aires protégées en Afrique de l'Ouest a aussi impliqué l'expropriation des populations vivant sur ces territoires, ce qui a conduit à un sentiment de frustration et de rejet, ainsi qu'à des comportements non conformes à la protection de la nature, comme le braconnage et les coupes abusives d'arbres. Pour toutes ces raisons, il est particulièrement important pour les décideurs d'œuvrer en sorte que la création et la gestion des aires protégées emportent l'engagement des communautés locales, soit dans leur gestion, soit avec des mécanismes de partage équitable des avantages.

2.2. Description du contexte et de la problématique

2.2.1. Les aires protégées au Burkina Faso

Le domaine forestier classé de l'Etat au Burkina Faso couvre une superficie totale estimée à 3,9 millions d'hectares. Il est composé de 77 aires classées dont 65 forêts classées et 12 aires classées ne constituant pas des espaces forestiers. En effet, outre les forêts, des espaces non forestiers font l'objet de classement au nom de l'Etat. Il s'agit des parcs nationaux, des réserves de la biosphère, des réserves naturelles et des sanctuaires.

La typologie des aires protégées au Burkina Faso permet de distinguer :

- Les parcs nationaux : Parc national Kaboré Tambi, Parc national du W (Bénin, Burkina, Niger), Parc national des deux Balés, Parc national d'Arly ;
- Les réserves de faune (réserves totales et réserves partielles) : Arly, Madjoari, Singou, Bontioli, Nabéré, Pama, Kourtiagou ;
- Les réserves de la biosphère : Mare aux hippopotames, le Parc national W ;
- Les sanctuaires : Mare d'Oursi, rivière du Béli
- Les refuges locaux, les Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC), les ranchs de gibier et les zones tampons.

Au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, la principale structure centrale chargée des aires protégées est la Direction générale des Eaux et Forêts (DGEF). A cette structure, il convient d'ajouter l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) qui gère au quotidien le système national des aires protégées. Créé en 2008, l'OFINAP est chargé de la gestion d'une partie des aires protégées du Burkina Faso avec les missions suivantes : (i) la gestion durable des forêts publiques (Etat et collectivités territoriales), (ii) le renforcement de la gestion participative des ressources naturelles et fauniques (à travers un partenariat Etat, collectivités territoriales, organisations de la Société civile, secteur privé), (iii) la mise en place d'un système de financement adapté aux missions de conservation.

2.2.2. Rôle socio-économique des aires protégées

Les aires protégées du Burkina Faso, constituées de parcs nationaux, des réserves totales et partielles de faune, de forêts classées et de ranches de gibiers, abritent *128 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles*. Le rôle socio-économique des aires protégées est considérable. En effet, en plus de contribuer au maintien de l'équilibre écologique, ces aires protégées avec leur riche patrimoine animalier attirent bon nombre de touristes au Burkina Faso : *4 milliards de FCFA avec en moyenne 15 000 visiteurs chaque année*. Aussi, les activités comme la chasse, la pêche, la pharmacopée, l'élevage, l'agriculture tirent profit de ces riches réservoirs forestiers. Toutefois, l'apport socioéconomique des aires protégées a pris un coup avec la situation sécuritaire actuelle.

2.2.3. Les menaces sur les aires protégées

Les principales menaces auxquelles sont soumises les aires protégées en Afrique de l'Ouest sont les suivantes :

- la mauvaise pratique des feux (notamment persistance des feux de brousse qui sont par nature des feux incontrôlés en milieu rural) ;
- le parçage et le surpâturage qui en font souvent des parcs à bétail et entraînent une dégradation de ces espaces ;
- la déforestation par les coupes anarchiques du bois ;
- les systèmes d'exploitation inadaptés (agriculture, industrie, élevage etc.) ;
- les agressions contre les aires de faune (envahissement pour maisons d'habitation);
- le braconnage persistant ;
- la divagation des animaux ;
- la mauvaise utilisation des pesticides au niveau des plans d'eau et des cultures industrielles (coton, maraîchage) ;
- l'urbanisation non maîtrisée ;
- l'orpaillage.

Ces menaces sont à l'origine d'une dégradation importante des aires protégées. Pour y faire face, il est nécessaire de procéder prioritairement à l'application des instruments juridiques, nationaux ou internationaux, puis à l'élaboration de textes législatifs additionnels appropriés à la conservation durable des aires protégées.

Mais la plus grave des menaces de nos jours, dans le cas spécifique du Burkina Faso, est l'occupation des aires protégées par les terroristes qui s'y sont installés d'autorité et dictent leur loi. Cette situation est la conséquence de l'insécurité qui prévaut au Burkina Faso et qui s'est accentué depuis 2015.

2.2.4. Le phénomène de l'insécurité au Burkina Faso

Le Burkina Faso a bénéficié de nombreuses années de paix et de stabilité, ce qui faisait de lui un pays inspirant confiance, vu de l'intérieur comme de l'extérieur. Mais la situation a brusquement changé à partir de 2015. En effet, depuis 2015, le pays connaît une situation d'insécurité consécutive à des attaques de groupes armés dans certaines régions du pays. Cette situation compromet fortement les efforts de développement menés par le gouvernement, ainsi que la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Les terroristes utilisent divers modes opératoires dont des attaques contre des cibles dures (positions des Forces de Défense et de Sécurité), des symboles de l'Etat (préfectures, mairies, écoles...), des infrastructures routières et minières et des populations civiles. Ils s'illustrent par des enlèvements et des assassinats ciblés de leaders politiques, religieux et coutumiers et des tueries massives contre des populations civiles. Au niveau régional, les communes frontalières avec le Mali et les zones forestières de l'Est subissent le plus d'attaques. Ces attaques terroristes ont des conséquences graves sur la gouvernance, l'économie, le social et la culture.

2.2.5. Les aires protégées : refuges des terroristes

A l'occasion de la préparation du 10^e anniversaire de l'Office national des Aires protégées (OFINAP) qui devait être célébré au cours de la Semaine des Aires protégées (SAP) du 25 au 30 novembre 2019 à Ouagadougou, le Ministre de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique à l'époque, a donné une conférence de presse à Ouagadougou, le jeudi 21 novembre 2019. Au cours de cette conférence de presse, il a indiqué que la célébration du 10^e anniversaire de l'OFINAP représentait une opportunité pour faire le point sur la situation actuelle des aires protégées au Burkina Faso, en vue de dégager des perspectives. Le Ministre de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique a salué les efforts de l'OFINAP, créé en 2008 avec pour objectif global de « *préserver la diversité biologique, lutter contre la désertification et soutenir la croissance économique durable* », mais il s'est clairement exprimé en ces termes : « *Les aires forestières sont menacées* ». A cet effet, en plus de pointer du doigt la pression anthropique, les effets du changement climatique, il a surtout déploré « *la dégradation de la situation sécuritaire marquée par l'occupation des aires protégées devenues de véritables refuges des assaillants et la perpétration d'attaques des postes forestiers* ». Face à ce problème très préoccupant, le gouvernement est en train de prendre des dispositions pour restaurer une situation normale. En conclusion, vu l'importance des aires protégées qui représentent à la fois un réservoir de la diversité biologique et des pôles de concentration des activités socioéconomiques, il est absolument indispensable de les protéger.

PARTIE III : ORGANISATION PRATIQUE ET RESULTATS DE LA CONFERENCE

3.1. Justification de la conférence et du thème

3.1.1. Portée d'une conférence publique

Au Burkina Faso de nombreux sujets méritent d'être connus du grand public ou d'être discutés en public pour plusieurs raisons : contribution aux débats sur le développement du pays, élargissement de la culture générale des citoyens, vulgarisation du savoir, échanges sur des questions importantes dont on ne parle pas suffisamment, mobilisation d'acteurs sur une thématique particulière, plaidoyer pour défendre certaines causes dignes d'intérêt, etc. Les conférences publiques sont des occasions spéciales pour échanger sur ces grandes questions. Elles participent à la formation des personnes qui y prennent part, surtout lorsqu'elles bénéficient de présentations faites par des spécialistes ou des experts d'un domaine ou d'un sujet précis. Elles sont ouvertes à toutes les catégories d'acteurs et à tous les groupes socio-professionnels et ont ainsi l'avantage de toucher un public assez large.

De façon concrète, les conférences publiques sont aussi un moyen pour l'ANSAL-BF et ses partenaires de contribuer à la valorisation, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche et de l'innovation technologique.

3.1.2. Justification du thème de la conférence

Le Burkina Faso a une longue tradition dans la protection de la diversité biologique à travers ses nombreuses aires protégées. La création de ces aires protégées a été suivie du développement du tourisme de vision et du safari-chasse avec pour objectifs de limiter le braconnage sur les espaces qui y sont consacrés. Ces activités qui sont développées à travers une approche partenariale (Etat, privé, communautés riveraines) devraient contribuer à renverser les tendances de dégradation du cheptel faunique et de son habitat et contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Malgré ces initiatives, le pays demeure confronté à de graves problèmes écologiques (braconnage, feux de brousse, vulnérabilité des aires protégées...) qui se traduisent par une dégradation continue des écosystèmes déjà très fragiles. Certes, les autorités publiques ont déployé depuis des décennies de nombreux efforts en soutien aux aires protégées.

Ces efforts sont soutenus par les partenaires techniques et financiers à travers le financement de projets et programmes locaux, nationaux, régionaux et internationaux, dédiés à améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées et conservées. Les soutiens actuellement en cours, les initiatives majeures incluent le Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité des écosystèmes fragiles et, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio). Ce Programme est financé par l'Union européenne dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED) au profit des Etats membres de la CEDEAO¹ et de l'UEMOA², et de la Mauritanie.

Malgré ces efforts, les menaces persistent et se complexifient davantage, risquant de compromettre, à moyen ou long terme, la capacité des aires protégées à assurer les fonctions principales de conservation de la diversité biologique et de fourniture des services écosystémiques dont ont besoin les populations pour leurs moyens d'existence. De nos jours, la menace la plus grave est l'occupation de certaines aires protégées par les groupes terroristes, notamment dans l'Est du pays. Cette menace concerne aussi certains pays d'Afrique de l'Ouest.

En résumé, les menaces qui pèsent sur les aires protégées sont nombreuses et nécessitent des solutions efficaces et urgentes aux niveaux local, national et régional. L'organisation d'une conférence publique sur les aires protégées, avec pour thème « **Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?** », s'avère tout à fait appropriée pour mobiliser les citoyens burkinabè à bien prendre conscience de ces menaces et à s'impliquer dans la recherche de solutions à différents niveaux. Ce thème mérite d'être discuté aussi bien en lien avec le contact national que régional, afin de mieux appréhender l'importance d'une mobilisation nationale et transnationale face aux menaces auxquelles font face les aires protégées.

3.2. Objectifs visés par la conférence

L'ANSAL-BF, le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) et l'UICN, en co-organisant cette conférence publique, visent à faire connaître aux citoyens burkinabè les menaces qui pèsent sur les aires protégées et qui compromettent le développement du pays à court, moyen et long terme.

Les objectifs spécifiques de la conférence étaient les suivants :

1. Faire connaître à l'opinion publique burkinabè le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel.
2. Informer le public sur l'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées.
3. Contribuer à la sensibilisation des citoyens burkinabè sur les bienfaits des aires protégées.
4. Faire connaître les modes de gestion durable des aires protégées au grand public.

¹ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

² Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

5. Informer le public burkinabè des interconnexions régionales pour une gestion et gouvernance renforcées des aires protégées du pays.
6. Accroître la visibilité de l'ANSAL-BF, du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, de l'UICN et du programme PAPBio.

3.3. Résultats attendus

Au terme de la conférence, les résultats suivants devaient être atteints :

1. Le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel, sont mieux connus de l'opinion publique burkinabè.
2. Le public burkinabè est mieux informé sur l'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées.
3. Les citoyens burkinabè sont sensibilisés sur les bienfaits des aires protégées.
4. Les modes de gestion durable des aires protégées sont mieux connus du grand public.
5. Quelques actions majeures d'interconnexion régionale visant le renforcement de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées sont portées à la connaissance du public.
6. La visibilité de l'ANSAL-BF, du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, de l'UICN et du programme PAPBio s'est accrue.

3.4. Préparation de la conférence

La préparation de la conférence a été relativement longue, mais a été faite de façon minutieuse. Elle a commencé par des échanges au sein du Collège Sciences Naturelles et Agricoles (SNA) de l'ANSAL-BF pour définir le thème, le coût, la date, etc. Dans ce cadre des termes de référence ont été élaborés, examinés et adoptés par les membres du Collège SNA. Les réunions étaient présidées par Dr Jean-Noël PODA, Président du Collège SNA. Un Comité d'organisation a été mis en place composé comme suit :

- **Président** : Monsieur Issa Martin BIKIENGA ;
- **Membres** : Dr Michel SEDOGO et Pr Adjima THIOMBIANO.

Les premiers entretiens ont eu lieu en juin 2021 avec Monsieur Benoît DOAMBA, Directeur Général de l'OFINAP et le Colonel Major Lamoussa HEBIE, à l'époque Directeur Général des Eaux et Forêts (DGEF) et leurs proches collaborateurs. Au terme de ces entretiens, l'OFINAP et la DGEF ont jugé pertinente l'organisation d'une telle conférence au regard de la situation d'insécurité qui prévaut dans les aires protégées et rendant pratiquement impossible la mise en œuvre des activités habituellement programmées. En outre, ils ont marqué leur disponibilité à co-organiser cette conférence avec l'ANSAL-BF.

Des échanges ont été également eu lieu avec Dr Jacques SOMDA (Chef du Programme de l'UICN pour le Burkina Faso) et Dr Arsène SANON (Coordinateur régional du Programme PAPBio, UICN – PACO). Ces échanges ont abouti à un accord de l'UICN de co-organiser la conférence avec l'ANSALB-BF. La manifestation de l'intérêt de l'UICN s'est aussi traduite par sa disponibilité à participer au financement de la conférence.

Suite à une demande d'audience, le Secrétaire Perpétuel de l'ANSAL-BF (Pr Hamidou TOURE) et deux membres du Collège SNA (Issa Martin BIKIENGA et Pr Adjima THIOMBIANO) ont été reçus le 21 juillet 2022 par Madame le Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement, Dr Minata TRAORE/COULIBALY. A l'occasion, la délégation de l'ANSAL-BF a exposé les objectifs, résultats attendus, date et lieu de la conférence et demandé à Madame le Ministre de bien vouloir officier la cérémonie d'ouverture.

Des contacts ont été pris avec les concessionnaires de chasse (Royaume des trophées) pour leur présenter les TDR de la conférence et solliciter leur présence effective à cet évènement qui les concerne. Les représentants des concessionnaires de chasse ont bien apprécié cette initiative de l'ANSAL-BF et y ont trouvé une opportunité pour faire connaître les problèmes qu'ils rencontrent actuellement dans les aires protégées mettant en péril la valorisation de leurs investissements et la poursuite de leurs activités.

Le Professeur Aimé NIANOGO, Maître de Conférences, Enseignant Chercheur à la retraite et ancien Directeur régional de l'Union internationale pour la conservation de la nature/Programme Afrique centrale et Ouest (UICN/PACO) a été sollicité pour animer la conférence. Jouant son rôle, il a déterminé les sujets devant faire l'objet de présentation, identifié les conférenciers et proposé le programme de la conférence. En outre, il a passé en revue les différentes communications afin qu'elles répondent aux normes requises.

Sur le plan opérationnel, une répartition des tâches a été faite dans le but d'optimiser les interventions des différents co-organisateur. Ainsi, l'ANSAL-BF, avec le soutien de l'UICN et du MEEEA, avait comme principales tâches l'organisation pratique de la conférence de manière à ce qu'elle se déroule dans de bonnes conditions et surtout qu'elle atteigne ses objectifs. De façon spécifique elle était chargée de :

-
- Programmer la conférence en choisissant une date appropriée.
- Elaborer le chronogramme de la conférence.
- Réserver une salle à cet effet.
- Préparer un spot publicitaire.
- Organiser la couverture médiatique et la communication sur les thèmes de la conférence.
- Inviter les autorités et personnes-ressources.
- Etablir le budget de la conférence et rechercher le financement.
- Assurer la modération de la conférence.
- Rédiger, diffuser et publier les actes de la conférence.

Les conférenciers devaient :

- Effectuer une recherche documentaire approfondie sur le thème de la conférence.
- Prendre contact avec les acteurs étatiques et non-étatiques intervenant dans le domaine des aires protégées.
- Interagir avec l'ANSAL-BF pour le cadrage de la conférence.
- Rédiger une version complète de son exposé en Word.
- Préparer une présentation en Powerpoint.
- Assurer la présentation du thème en public.

Au terme des préparatifs, le programme arrêté pour la conférence était comme suit :

Tableau 1 : Programme de la conférence

| Session | Thème | Contenu | Conférencier | Modération |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------|
| 1. Ouverture (30 min) | Mot du MEEEA | <ul style="list-style-type: none"> Rappel des grandes actions du MEEEA Discussion de l'opportunité d'une conférence sur les AP | SG ou conseiller technique | ANSAL-BF |
| | Mot du Directeur de l'UICN au Burkina Faso | <ul style="list-style-type: none"> Bref rappel de la place des AP dans le programme de l'UICN Remerciements pour l'opportunité offerte par la conférence | Jacques Somda (UICN-BF) | ANSAL-BF |
| | Allocution de l'ANSAL-BF | Ouverture de la conférence | Président de l'ANSAL-BF | ANSAL-BF |
| 2. La conservation de la biodiversité au Burkina Faso (60 min) | Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et communautaire - APACs (20 min) | <ol style="list-style-type: none"> Approches traditionnelles pour la conservation de la biodiversité Etat des lieux des APAC au Burkina Faso Dynamiques nationales et internationales relatives aux APACs Impacts de la crise sécuritaire et actions à considérer | ASAPAC-BF (Dr. Alexis Kaboré) | ANSAL-BF |
| | Problématiques de gestion des AP dans le contexte actuel d'insécurité du Burkina Faso (20 min) | <ol style="list-style-type: none"> Stratégie nationale de conservation de la biodiversité au Burkina Faso Problématiques de la gestion des AP dans le contexte actuel d'insécurité Conclusions et perspectives | Personne ressource (Hébié Lamoussa, ancien DGEF) | ANSAL-BF |
| | La recherche scientifique sur la biodiversité au Burkina Faso (20 min) | <ol style="list-style-type: none"> Etat sommaire des connaissances, et grandes thématiques de recherche sur la biodiversité et les écosystèmes naturels au Burkina Faso et dans la sous-région Défis et opportunités en matière de recherche scientifique dans les AP | Héma Emmanuel | |

| Session | Thème | Contenu | Conférencier | Modération |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 3. Incidents sécuritaires dans les AP et impacts sur la biodiversité (40 min) | Expériences vécues dans les parcs du W et d'Arly (20 min) | 3. Les parcs Nationaux du Burkina Faso : importance dans le système national d'AP et classement au niveau international 4. Expériences récentes vécues dans les parcs du W-Burkina et d'Arly | OFINAP (Benoît Doamba) | ANSAL-BF |
| | Situation sécuritaire dans les AP d'Afrique de l'Ouest (20 min) | 5. Insécurité liée aux attaques terroristes à l'intérieur et dans les périphéries des aires protégées dans la sous-région – quelques chiffres de l'impact sur la biodiversité | Isidore Ogoudjè AMAHOWE, Expert criminalité UICN/PAPBio | ANSAL-BF |
| Pause-café – 20 min | | | | |
| 4. Perspectives au niveau national et régional (40) | Coopération transfrontalière et internationale en matière de conservation de la biodiversité (20 min) | <ul style="list-style-type: none"> Etat de la coopération sous régionale en matière de gestion des AP Comment Renforcer la gestion des aires protégées et la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest ? | UICN (Dr Arsène SANON, Coordinateur régional du Programme PAPBio, UICN – PACO) | ANSAL-BF |
| | Quelles perspectives pour les aires protégées au Burkina Faso ? (20 min) | <ul style="list-style-type: none"> La situation sécuritaire Stratégies à court, moyen et long terme pour la relance de la conservation | Aimé J. NIANOGO Enseignant chercheur à la retraite | ANSAL-BF |
| 5. Clôture (50 min) | Echanges et conclusions (40 min) | | PANEL (tous les conférenciers) | ANSAL-BF |
| | Synthèse du modérateur (10 min) | | ANSAL-BF | |
| | Allocution de clôture par le Président de l'ANSAL-BF (10 min) | | ANSAL-BF | |

La phase préparatoire de la conférence a été appuyée par la réalisation et la diffusion d'un spot publicitaire par la RTB. Ce spot publicitaire, conçu à partir d'images d'archives de la RTB, a permis d'informer le grand public sur le thème, la date et le lieu de la conférence.

3.5. Déroulement et résultats de la conférence

La conférence s'est tenue le jeudi 28 juillet 2022 dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture et des ressources Animales et Halieutiques. La cérémonie d'ouverture qui a commencé à 9h 45mn a été marquée par trois allocutions. La couverture médiatique a été assurée par la RTB. La première allocution a été celle du représentant du Ministère en charge de l'Environnement, Monsieur Benoit Doamba, Directeur général de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP), qui a loué l'initiative de la conférence publique sur les AP et relevé l'importance que revêt le sujet dans le contexte actuel de la crise sécuritaire que traverse le Burkina Faso. Il a souligné le rôle central des AP en termes de réservoir de ressources naturelles (RN). Il a terminé par montrer tout l'intérêt que revêt cette conférence pour le ministère en charge de l'environnement.

La deuxième allocution a été celle prononcée par le Docteur Arsène Sanon, représentant le Directeur régional de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN). Dans son intervention il a relevé la contribution de l'UICN à la préservation de la biodiversité et à la gestion des AP en Afrique à travers trois domaines clés que sont (i) l'atteinte de la qualité pour des AP performantes et précieuses, (ii) l'amélioration de la justice pour des AP justes, équitables et inclusives et (iii) la contribution aux solutions des AP pour relever les défis du développement.

La troisième allocution a été le mot d'ouverture de la conférence, donnée par Professeur Hamidou Touré, Secrétaire perpétuel de l'Académie, représentant le Président de l'ANSAL-BF. Après avoir passé en revue les missions de l'Académie, il a tenu à situer le contexte de la conférence et marqué l'intérêt que l'Académie accorde aux questions relatives à la biodiversité et aux services des écosystèmes (SE). Pour lui, conformément à la mission de l'ANSAL-BF qui est de contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso par la science, les arts, les lettres et la culture, l'Académie ne pouvait rester en marge des questions aussi préoccupantes que sont celles de l'avenir des aires protégées. Il a, au nom du Président de l'ANSAL-BF, déclaré ouverte la conférence publique sur les aires protégées.

La seconde phase de la conférence qui a été entièrement consacrée aux communications, a été modérée par le Pr Adjima Thiombiano, membre du collège SNA et Enseignant Chercheur de Biologie et Ecologie végétales à l'Université Joseph Ki-Zerbo. Dans son mot introductif, il a souligné la dépendance de l'homme vis-à-vis des SE et l'importance que les AP jouent dans leur approvisionnement. Il a aussi attiré l'attention sur les enjeux que représente la biodiversité et le fait que les ressources naturelles sont épuisables si des stratégies adéquates d'une gouvernance vertueuse ne sont pas observées. Dans ce sens, il a interpellé la responsabilité de chacun à la préservation et à la gestion durable de la biodiversité en attirant l'attention des participants que ce jour même où se tient cette conférence sur les AP, l'humanité venait d'épuiser la production annuelle planétaire des ressources biologiques, ce qui signifie qu'à partir de ce jour, nous vivons à crédit pour le reste de l'année. Le modérateur a clos son propos par la présentation du programme de la conférence qui s'est articulé en six communications.

La première communication donnée par **Dr Alexis Kaboré**, Sociologue et Enseignant Chercheur, a porté sur le thème « Les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) : Un concept et un mouvement nouveaux pour la conservation des espaces naturels communautaires ». Il a d'entrée de jeu indiqué que les APAC étant un concept et un mouvement nouveaux pour la conservation des espaces, reposent sur une approche ancrée dans les modes traditionnels de gouvernance des espaces naturels des communautés locales. Il relèvera que le concept traditionnel des Aires Conservées se résume à « conserver » et « utiliser » et que le rôle premier des APAC n'est pas forcément la conservation sensu stricto. Dr Kaboré a passé en revue les différentes approches traditionnelles des aires de conservation de la biodiversité, puis décliné la définition et la présentation du concept APAC avant de s'appesantir sur les différents critères que doivent remplir les APAC à savoir :

- un site ou une zone vraiment important(e) pour la population du village ou groupe de villages ;
- le village ou groupe de villages a le pouvoir de décider de ce qu'ils veulent sur la zone et de faire respecter les règles qu'ils décident librement ;
- l'endroit où la zone abrite et protège bien la biodiversité et le bien-être de la population.

Sur la base de ces critères, il a pu distinguer 4 groupes d'APAC : les APAC emblématiques, définies, perturbées et désirées. Après avoir présenté le consortium mondial APAC, Dr Kaboré a terminé par l'expérience du Burkina Faso en matière d'APAC. Il a ainsi rapporté que quatre catégories d'APAC sont à relever au Burkina Faso. Il s'agit des sites naturels, des forêts villageoises, des espaces pastoraux et des Zones villageoises d'intérêt Cynégétique (Zovic). Il a ajouté que les forces et opportunités des APAC au Burkina Faso se résument à 70 000 sites, deux millions d'hectares d'espace, des espèces rares ou menacées. Quant aux perspectives, elles sont prometteuses car l'approche bénéficie d'une mobilisation accrue des communautés locales. Il a souligné que l'approche APAC est en train de se conforter avec une influence de plus en plus remarquable sur les décisions de portée locale, nationale et internationale. La tendance est de ne plus parler d'AP mais plutôt d'aires protégées et conservées (APC) et l'objectif mondial de consécration de 30% de la surface de la planète à la protection et à la conservation à l'horizon 2030 devrait aller au-delà des AP pour prendre en compte les Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ).

La deuxième communication a été donnée par **Monsieur Lamoussa Hébié**, Colonel-major des Eaux et Forêts sur le thème « Gestion des AP face aux menaces traditionnelles et au contexte d'insécurité ». Après avoir défini ce qu'est une AP, il a fait l'historique du classement des espaces naturels et de la création des AP en Afrique et décliné les principaux objectifs du classement. Le communicateur a fait l'état des lieux des AP au Burkina Faso, duquel on apprendra que le pays compte 79 AP couvrant une superficie totale de 3 915 794 ha. Les potentialités de la diversité biologique des AP du Burkina Faso se résument à 128 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux, 60 espèces de reptiles et 1015 espèces de plantes. Les principales menaces traditionnelles sur la biodiversité et les AP sont le pâturage (31%) et le braconnage (25%). Il relèvera que la menace nouvelle sur les AP est son envahissement par les groupes armés terroristes (GAT). A ce propos, il a rapporté que 50% des AP sont occupés

par ces GAT. Cette menace a des conséquences désastreuses sur la conservation des ressources naturelles des AP du fait qu'elles échappent désormais au contrôle des services forestiers. Monsieur Hébié a souligné que le contrôle des AP va contribuer considérablement à réduire la nuisance des GAT car ils y trouvent des lieux de refuges et de replis. En termes de suggestions et de recommandations, le communicateur a évoqué (i) la nécessité d'actualiser et de stabiliser le réseau des AP, (ii) l'évaluation de la politique nationale des AP, (iii) l'élaboration d'un programme de réhabilitation des AP, (iv) le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des agents des Eaux et Forêts et (v) le renforcement de la coopération inter-forces. Il a terminé par un plaidoyer à l'endroit des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la gestion des AP, les invitant à assumer pleinement leur responsabilité afin d'inverser les tendances des signaux négatifs de l'avenir des AP.

La troisième communication a été celle donnée par **Dr Emmanuel Héma**, Maître de Conférences à l'Université de Dédougou sur le thème « Recherche scientifique dans les aires protégées au Burkina Faso et dans la sous-région ouest africaine ». Il a décrit la méthodologie qui a été adoptée pour la collecte des informations et donné les résultats auxquels il a abouti. Il a annoncé avoir recensé 286 études au Burkina Faso et 633 dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest ayant traité des AP. Les principaux domaines abordés dans ces études sont (i) la végétation et la flore, (ii) les habitats des espèces, (iii) la faune, (iv) la sociologie et les interactions des espèces avec les populations humaines (v) l'aménagement et la gestion des AP. La nature et la diversité des publications des études sont variables. Pour le Burkina Faso, elles sont constituées de 39% d'articles scientifiques, 7% de thèses de Doctorat et de 54% de rapports et mémoires. En ce qui concerne la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, elles sont constituées de 49% d'articles scientifiques, 9% de thèses de Doctorat et de 42% de rapports et mémoires. L'analyse spécifique des articles scientifiques révèle une prédominance des études dans le domaine de la faune sauvage, suivies de celles sur la végétation et flore. Il a terminé son exposé en relevant les grands défis auxquels est confrontée la recherche qui se résumant comme suit : financement, valorisation des compétences locales, absence d'outils d'harmonisation des actions, effets des barrières frontalières, l'inadéquation des statuts de certains sites) amplifié aujourd'hui par le contexte sécuritaire précaire.

La quatrième communication qui a porté sur le thème « Gestion des AP et conservation de la biodiversité au Burkina Faso, expériences vécues : cas des parcs du W et d'Arly » a été donnée par **Monsieur Benoit Doamba**, Directeur général de l'OFINAP. Il a donné un aperçu général des AP au Burkina Faso. On retiendra que le pays compte entre autres 28 aires fauniques et trois parcs nationaux parmi lesquels les parcs du W et de Arly qui ont un statut international. Abordant l'importance des AP, Mr Doamba relèvera qu'elles constituent un sanctuaire pour la biodiversité dans la mesure où elles abritent près de 140 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux, 120 espèces de poissons, 104 espèces de reptiles, 42 espèces d'amphibiens, 813 espèces d'insectes, 531 espèces ligneuses et 1779 espèces herbacées. Outre les aires protégées classiques, le Burkina Faso renferme des AP à statut international, à savoir : 3 réserves de biosphère (Forêt Classée et Réserve de Biosphère de la Mare aux Hippopotames, le Parc National et Réserve de Biosphère d'Arly, la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (W Bénin, W Burkina Faso et W Bénin), le Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (le complexe W-Arly-Pendjari) et les sites RAMSAR et zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) comme Arly et W (A3, A4ii), le WAP et le Complexe Pô - Nazinga - Sissili (A3).

La suite de sa communication a abordé les forces et opportunités de la gestion des AP, les faiblesses (textes juridiques) de la gestion et les menaces (conflits) sur les AP et l'évolution de la gestion des AP au Burkina Faso. Il a souligné que le contexte sécuritaire délétère impacte négativement et fortement sur la gestion des AP.

La cinquième communication a été animée par **Dr Arsène Sanon**, Coordonnateur régional du projet Gouvernance régionale des AP de l'Afrique de l'Ouest, sur le thème « Coopération transfrontalière et internationale en matière de conservation de la biodiversité ». Il a commencé par introduire la notion d'Aires Protégées et Conservées (APC) et il a situé le contexte et la problématique du management des AP. En matière de coopération régionale sur la gestion des AP, il a fait l'état des lieux en citant (i) des initiatives de collaboration transnationale en cours d'opérationnalisation, (ii) le renforcement de la gestion des AP et de la coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest. Sur ce point, il a relevé des limites malgré les efforts consentis faisant des AP un terrain favorable de développement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. En se penchant sur l'état de la coopération régionale en matière de gestion des aires protégées, Dr Sanon a cité comme exemple le complexe WAP qui serait une bonne initiative avec toutefois des limites et des défis qui entravent sa gestion optimale. Comme autre bonne initiative, il a relevé la mise en place du Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) avec 39 AMP membres issues de 07 pays. Des réseaux transfrontaliers pour renforcer la coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest sont également mis en place et le Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité, les écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest (PAPBio) est l'une des initiatives devant concourir à une gouvernance concertée des pays. Le communicateur a conclu sur une nécessité de travailler en réseau inclusif à travers le partage d'informations et d'aller au-delà des frontières.

La sixième communication a été donnée par **Dr Aimé Nianogo**, Maître de Conférences, Enseignant Chercheur à la retraite. Il a abordé le thème « Aires protégées et insécurité au Burkina Faso » à travers une présentation articulée en quatre points : (i) les AP au Burkina Faso, (ii) l'insécurité dans les AP, (iii) quelques bons exemples : cas des actions menées dans le réseau d'AP Pô-Nazinga-Sissili (PONASI) et, (iv) que faire pour aller à une situation normale ? A propos des AP au Burkina Faso, Dr Nianogo a relevé que la conservation des espaces naturels date d'avant l'indépendance et qu'elle a connu une évolution depuis ce temps jusqu'à nos jours. Il a défini ce que c'est qu'une AP et donné les différentes catégories qu'elle renferme. Il a surtout relevé le fait qu'au plan mondial, la majeure partie de la biodiversité ne se trouve pas en AP, ce qui implique une autre vision de l'AP qui doit être différente de la notion de la protection *sensu stricto*. En effet, il importe aujourd'hui de prendre en compte toutes les initiatives de conservation dans les espaces communautaires comme les champs et les villes. A propos de l'insécurité dans les pays de la sous-région et dans les AP, le communicateur a relevé une étroite connexion entre les ressources minières que renferment les AP et la présence des GAT dans ces zones. Il a indiqué que depuis 2015 les efforts de conservation ont été considérablement affectés par l'invasion des terroristes des AP du Burkina Faso. L'intérêt des GAT pour les AP est lié au fait que celles-ci fournissent des abris naturels pour leur hébergement et leurs activités et l'existence de mines d'or artisanales clandestines. Dans cette situation, les ressources des AP notamment la faune est en péril.

Concernant les bons exemples qui se traduisent par la capacité à contenir ou à enrayer la menace terroriste, le conférencier a cité les cas du Ranch à gibier de Nazinga au Burkina Faso et du Parc national de la Pendjari au Bénin. Ces deux cas laissent penser qu'il existe des approches pour limiter la confiscation des AP par les GAT. Ces approches, dans une perspective de révision de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité, doivent à long terme mettre l'homme et les communautés au centre de la conservation.

Abordant le quatrième et dernier axe de sa communication sur ce qu'il faut faire pour aller à une situation normale, Dr Nianogo suggère qu'à court terme, il faut défendre les AP et assurer un minimum de suivi de leurs écosystèmes. A long terme, il faut développer des stratégies de conservation qui rencontrent l'adhésion des communautés, envisager la création de nouvelles AP et travailler au respect de l'autorité. En outre, il importe d'accorder une importance à la recherche tant sur la coordination des activités de recherche entre tous les acteurs que de l'élaboration de programmes de recherche à long terme sur la biodiversité et les instruments de sa conservation. La définition d'une vision à long terme devra passer par un Plan d'action décennal post crise.

A la suite des six communications **une discussion** a été ouverte permettant au public de poser des questions de compréhension aux conférenciers, d'apporter des contributions ou de partager des expériences. Les préoccupations du public ont essentiellement concerné le péril terroriste dans les AP, les stratégies de conservation des ressources biologiques dans les AP, la sécurisation foncière des AP. L'intérêt du public pour la conférence sur l'avenir des AP au Burkina Faso était manifeste.

A la suite **une synthèse** sur les communications et les échanges a été faite par le modérateur, Pr Adjima Thiombiano, et on pourrait retenir en substance les éléments clés suivants :

- **Aires conservées ou Aires protégées** ??? Il y a une nécessité d'avoir une approche complémentaire pour replacer l'Homme au cœur des stratégies de gestion des Aires Protégées et Aires conservées.
- Les AP sont des **outils vitaux** de préservation de la biodiversité et de fourniture des services écosystémiques, toutes choses indispensables au bien-être des différentes communautés.
- De sérieuses **menaces** entravent l'intégrité et le bon fonctionnement des AP et on distingue les menaces classiques (surexploitation des ressources, destruction ou pollution des habitats, problèmes de gouvernance) et de nouvelles menaces liées à la crise sécuritaire qui est de loin la plus nocive et dont on n'est pas encore en mesure d'évaluer les conséquences.
- Les **solutions** aux différentes menaces et les **perspectives** passent par un contrôle total de ces AP, la nécessité d'agir dans un cadre collaboratif comme les réseaux qui vont au-delà des frontières des différents pays, la mise en place d'une stratégie de communication efficace entre les acteurs à différentes échelles (des individus aux nations), la gestion des AP axée sur l'Homme (en référence aux conclusions du Congrès des AP de Kigali) et le besoin de placer la recherche au cœur des différentes stratégies.

Le modérateur a terminé la session en remerciant tous les participants pour leurs différentes contributions, puis a tenu à saluer les efforts de Mr Issa Martin Bikienga, Dr Michel Sedogo, Dr Jean Noël Poda dans l'organisation de la conférence et du Pr Amadé Ouédraogo comme Rapporteur de la session.

La conférence a pris fin à 15h15 mn avec le mot de clôture de Docteur Jean Noël Poda, Président du collège SNA et vice-Président de l'ANSAL-BF qui s'est montré satisfait du bon déroulement de l'activité et surtout de la participation active des uns et des autres. Il a rassuré qu'une suite diligente sera accordée à cette conférence à travers l'édition des actes, puis a déclaré close la conférence sur les AP.

Au terme de cette conférence, on peut retenir les principaux résultats suivants :

1. Le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel, sont maintenant mieux connus de l'opinion publique burkinabè. En effet, les différentes présentations qui ont été faites ont mis en lumière les apports multiformes des aires protégées au Burkina Faso. Ces apports sont loin d'être négligeables et ont besoin d'être sauvegardés et entretenus dans la durée.
2. L'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées ont été largement portés à la connaissance du grand public. Même si la présence des terroristes dans les aires protégées était connu de manière générale, la conférence a apporté des précisions sur les pertes en vies humaines et de richesses encourues par le Burkina Faso.
3. La conférence a fait connaître au grand public quelques actions majeures d'interconnexion régionale visant le renforcement de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance des aires protégées. Le Burkina Faso n'est pas le seul pays où les aires protégées sont menacées par les terroristes, mais c'est toute l'Afrique de l'Ouest qui est concernée. C'est ainsi que des actions à caractère régional avec l'appui des partenaires techniques et financiers sont indispensables pour venir à bout de ce phénomène.
4. La conférence a esquissé des éléments de solutions pour aider le Burkina Faso à reconquérir et revaloriser les aires protégées actuellement occupées par les terroristes. Ces éléments de solutions méritent une attention particulière des autorités politiques car les possibilités de revenir à un contrôle total des aires protégées existent.
5. Enfin, la conférence a permis à l'ANSAL-BF, au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, à l'UICN et au programme PAPBio de gagner en visibilité. En outre, ces trois organisations ont tissé des relations de collaboration fructueuse qui seront d'une grande utilité pour le futur.

CONCLUSION

La conférence publique sur les aires protégées qui s'est tenue le 28 juillet 2022 dans la salle de conférences du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques a connu un franc succès. Elle s'était fixée comme objectif de faire connaître aux citoyens burkinabè les menaces qui pèsent sur les aires protégées et qui compromettent le développement du pays à court, moyen et long terme. Grâce à l'action concertée et efficace menée par les co-organisateur, cet objectif a été atteint.

Les présentations faites par les différents communicateurs ont éclairé le grand public sur la problématique des aires protégées peu connue des citoyens burkinabè. Au-delà de cet aspect, elles ont proposé des solutions pratiques pour contribuer à endiguer à terme ce phénomène qui gagne du terrain.

Si les éléments de solutions proposés par cette conférence sont pris en considération par les autorités politiques du Burkina Faso, il existe des chances réelles de reconquérir progressivement et de revaloriser les aires protégées occupées par les terroristes, et de leur permettre de jouer le rôle pour lequel elles ont été créées. En la matière, une coopération régionale avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest s'avère indispensable.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE L'ANSAL-BF A LA CONFERENCE PUBLIQUE SUR LE THEME « QUEL AVENIR POUR LES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO ? »

Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et l'Assainissement,

Monsieur le Représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature,

Mesdames et Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers,

Mesdames et Messieurs les représentants des Départements ministériels conviés,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les représentants des concessionnaires de chasse,

Mesdames et Messieurs les représentants d'associations et d'ONG,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous souhaiter à tous et à toutes la bienvenue à cette conférence publique sur les aires protégées ayant pour thème « **Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso** »? En acceptant de consacrer votre temps précieux pour prendre part à cette conférence publique, vous témoignez de votre intérêt pour l'avenir des aires protégées en particulier et le développement du Burkina Faso en général.

L'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) est une Autorité scientifique indépendante et pérenne de haut niveau, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placée sous la tutelle du Président du Faso, elle est régie par le Décret N° 2015-878/PRES-TRANS promulguant la loi n°021-2015/CNT du 11 Juin 2015 portant création, organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF). Elle compte six (6) collèges dont le collège Sciences Naturelles et Agricoles qui est l'initiateur de cette conférence.

L'ANSAL-BF a pour mission de mobiliser tous les savoirs pour contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso par : (i) la promotion de la qualité de la recherche dans le domaine des sciences, des lettres, des arts et de la culture; (ii) les appuis et la veille stratégique sur les enjeux de développement ; (iii) les conseils scientifiques au gouvernement et aux institutions nationales publiques et privées ; (iv) et l'incitation des jeunes et des femmes à s'intéresser aux sciences, aux arts, aux lettres et à la culture. Différents moyens s'offrent à l'ANSAL-BF pour y parvenir, dont l'organisation de conférences publiques sur des thèmes d'intérêt général, et le développement des liens de partenariat avec les organismes ou associations poursuivant les mêmes objectifs. Outre leur rôle dans la conservation de la

diversité biologique, les aires protégées jouent un rôle socio-économique important pour notre pays. Malheureusement, de nombreuses menaces pèsent aujourd'hui sur les aires protégées qui nécessitent des mesures correctives ou d'adaptation urgentes. De nos jours, la menace la plus grave est l'occupation de certaines aires protégées par les groupes terroristes, notamment dans l'Est du pays. Cette menace concerne aussi certains pays d'Afrique de l'Ouest. En résumé, les menaces qui pèsent sur les aires protégées sont nombreuses et nécessitent des solutions efficaces et urgentes aux niveaux local, national et régional.

L'ANSAL-BF, en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et le Ministère de de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et l'Assainissement, a décidé de jouer sa partition en organisant une conférence publique avec pour thème «**Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?**».

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Le rôle environnemental et socio-économique des aires protégées est plus qu'une réalité de nos jours surtout dans un contexte de changement climatique et de défis sécuritaires. C'est donc dire qu'il est devenu urgent de réfléchir à une meilleure stratégie de sécurisation des aires protégées à travers des échanges d'expériences de tous les acteurs.

Les objectifs spécifiques de cette conférence sont les suivants :

1. Faire connaître à l'opinion publique burkinabè le rôle et l'importance des aires protégées sur le développement du Burkina Faso aux plans environnemental, économique, social et culturel.
2. Informer le public sur l'ampleur et l'impact du terrorisme dans les aires protégées.
3. Faire connaître les modes de gestion durable des aires protégées au grand public.
4. Informer le public burkinabè des interconnexions régionales pour une gestion et gouvernance renforcées des aires protégées du pays.
5. Susciter des réflexions et propositions concrètes pour une meilleure sécurisation des aires protégées.

Je voudrais encore remercier tous ceux qui ont fait le déplacement, ainsi que tous les conférenciers pour leur engagement aux côtés de l'ANSAL-BF. Je tiens enfin à féliciter l'ensemble des membres du collège Sciences Naturelles et Agricoles pour la réussite de la tenue de cette conférence et pour l'excellent travail d'organisation.

Dans l'espoir d'une atteinte des objectifs, je déclare ouverte la conférence publique sur les aires protégées sur le thème «**Quel avenir pour les aires protégées au Burkina Faso ?**».

Merci de votre aimable attention.



Logo of the Ministry of Agriculture and Animal Resources and Fisheries

Logo of ANSAI-BF

UICN

Logo of the Government of Burkina Faso

JEUDI
28 JUIL.
2022

CONFERENCE
PUBLIQUE SUR LE THEME

**« QUEL AVENIR POUR
LES AIRES PROTEGÉES
AU BURKINA FASO ? »**

Salle de conférence du Ministère
de l'Agriculture et des Ressources
Animales et Halieutiques

A PARTIR DE
9H00

Programme mondial des aires protégées de l'UICN

Dr. Jacques SOMDA

Chef du Programme de l'UICN pour le Burkina Faso

Les aires protégées et conservées sont le fondement de la conservation de la biodiversité. Ils protègent la nature et les ressources culturelles, améliorent les moyens de subsistance et favorisent le développement durable. L'UICN s'efforce d'établir les meilleures pratiques et normes qui maximisent l'efficacité des aires protégées et conservées et font progresser la justice et l'équité en matière de conservation, y compris les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Dans son travail sur les aires protégées et les aires conservées, l'UICN se concentre sur trois domaines clés.

Le premier concerne l'atteinte de la qualité pour des aires protégées performantes et précieuses. La Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées est la première norme mondiale de bonnes pratiques pour la conservation par zone. Il s'agit d'un programme de certification pour les aires protégées et conservées – parcs nationaux, sites naturels du patrimoine mondial, aires de conservation communautaires, réserves naturelles, etc. – qui sont gérées efficacement et équitablement gouvernées.

Le second est orienté vers l'amélioration de la justice pour des aires protégées justes, équitables et inclusives. En effet, pour s'engager sur ce sujet, et réaliser également la mission de l'UICN - à savoir la vision d'un monde juste qui valorise et conserve la nature, la gouvernance des aires protégées et conservées est apparue comme un point clé d'analyse. La gouvernance concerne la prise de décision, sa racine grecque signifie « diriger ».

Enfin, le troisième domaine vise à contribuer aux solutions des aires protégées pour relever les défis du développement. Les aires protégées offrent des solutions vitales à certains des défis mondiaux les plus urgents, notamment le changement climatique, l'extinction d'espèces et la pauvreté. Consciente de cela, l'UICN a défini les « Solutions » comme l'un des principaux secteurs d'activité de son travail mondial sur les aires protégées.

« Reconnaître et défendre les aires conservées : l'approche par les APAC (Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et communautaire) »

Dr. Alexis Kaboré

Sociologue, Enseignant-chercheur

Coordinateur régional du Consortium mondial APAC pour le Sahel

Apparue au tournant des années 2010 en Europe, la notion d' « Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire » (APAC) est à la fois un concept et un mouvement. Elle est ancrée dans les modes traditionnels de gouvernance des espaces naturels de la plupart des « communautés locales » et des « peuples autochtones » de par le monde. Elle est internationalement reconnue en son postulat de l'efficacité de la gouvernance communautaire des ressources « bio-culturelles », elle en appelle à défendre et promouvoir ce type de gouvernance et de gestion.

En tant que concept, les APAC sont représentatives de la multitude d'espaces et de territoires administrés par les populations locales elles-mêmes et conservant une part essentielle de la diversité biologique planétaire. La performance des APAC dans la conservation des milieux naturels tient à 1) l'importance particulière que leur attachent les communautés auxquelles elles appartiennent, 2) l'autonomie décisionnelle que ces populations exercent sur elles et 3) la richesse de la biodiversité qu'elles maintiennent. C'est cette triple caractéristique qui fait d'une aire ou d'un territoire une APAC. C'est elle qui, également, confère aux APAC, le potentiel de constituer une alternative et un renfort aux aires protégées classiques qui n'ont cessé d'être critiquées pour leur modèle peu inclusif des populations locales. Qu'elles soient dites « emblématiques », « définies », « perturbées » ou « désirées », les APAC tiennent leur force réelle ou potentielle des institutions traditionnelles qui les gouvernent. C'est l'exemple des APAC du Burkina Faso dont les plus nombreuses sont les sites naturels sacrés, les espaces pastoraux communautaires, les « zones villageoises d'intérêt cynégétique » et les forêts villageoises. Les savoirs locaux de la nature, le sacré, la « division du travail social », la chefferie traditionnelle, l'autorité de l'âge, les principes de la solidarité sont les institutions séculaires qui définissent et conservent ces patrimoines auxquels s'identifient des lignages, clans, villages ou ensembles de villages.

En tant que mouvement, les APAC sont une mobilisation des peuples autochtones et des communautés (PACL) et les organisations qui les soutiennent à tous les niveaux décisionnels. Mise en route depuis 2008, la dynamique est observée aujourd'hui dans plus de 80 pays. Elle a été d'une contribution importante dans des avancées décisives accomplies ou amorcées dans la lutte pour la reconnaissance et la défense des droits des PACL à gouverner leurs aires et leurs territoires : inscription des APAC comme catégorie à part entière dans les nomenclatures de l'UICN et de la Convention internationale sur la diversité biologique, de nombreux membres du Consortium mondial APAC répartis dans beaucoup de pays, des réseaux nationaux présents dans les débats nationaux et internationaux, obtention de la reconnaissance juridique d' APAC et de vote de nouvelles lois favorables aux APAC dans certains pays, existence de mécanismes de financement dédiés aux APAC, production d'une importante documentation sur les APAC, etc. Le Consortium mondial APAC et son réseau de peuples autochtones et de communautés locales (PACL), de membres, de coordinateurs, de points focaux, de partenaires et de sympathisants continuent de conforter leur présence et leur influence dans des décisions de portée locale, nationale ou mondiale. On ne parle plus d'aires protégées (AP) mais d' « aires protégées et conservées » (APC) et l'objectif mondial de consécration de 30% de la superficie de la planète à « la protection et la conservation » de la nature d'ici 2030 (« objectifs 30x30 ») va au-delà des aires protégées pour appeler à la prise en considération des « Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone » (AMCEZ), ces AMCEZ étant, pour l'essentiel, les « aires conservées » soit par des peuples autochtones soit par des communautés locales.

Bien que faisant partie des pays nouvellement engagés dans le mouvement APAC, le Burkina Faso illustre ce dynamisme du Consortium mondial APAC. L'intense activité menée depuis 2016 pour l'ancrage de l'approche a produit des résultats dont les plus décisifs seraient : l'émergence d'une association nationale des communautés conservatrices d'APAC (ASAPAC-BF), la prise en considération des APAC dans la monographie nationale sur la diversité biologique, l'identification et la documentation de plusieurs dizaines de milliers d'APAC et d'APAC potentielles, couvrant une superficie considérable, conservant des espèces naturelles rares ou menacées et procurant des moyens d'existence vitaux aux membres des communautés locales, des actions de protection et d'aménagements physiques d'APAC, des formations, voyages d'échanges et des concertations dont les effets sur la connaissance du concept et du fonctionnement du mouvement sont de plus en plus perceptibles chez les populations comme dans l'administration forestière. La primauté de l'heure est accordée à la recherche de la reconnaissance légale appliquée des APAC par les puissances publiques au travers d'une dynamique de plaidoyer et de dialogue, processus dans lequel les communautés villageoises (surtout) sont porteurs des initiatives et de leur opérationnalisation.

Problématiques de gestion des aires protégées dans le contexte actuel d'insécurité

Lamoussa HEBIE

Colonel-major des Eaux et Forêts à la retraite

Le Burkina Faso abrite 76 aires protégées classées couvrant une superficie estimée à 3.548.371 ha. Ces aires protégées qui jouent un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique, constituent les principaux réservoirs de la diversité biologique. Elles sont également des pôles de concentration de nombreuses activités socioéconomiques.

Les politiques de gestion des aires protégées au Burkina Faso ont évolué pour s'adapter aux contextes socioéconomiques et politiques.

Depuis 1996, le Burkina Faso a engagé une réforme de la gestion des aires protégées qui repose sur l'approche de gestion tripartite : Etat - Populations - Privés. Malgré les contraintes diverses et les insuffisances, des résultats satisfaisants ont été enregistrés.

Malheureusement, depuis quelque temps, la gestion durable des aires protégées est compromise par la crise sécuritaire que connaît notre pays.

En effet, les aires protégées sont utilisées comme refuges et couloirs de trafics par les groupes armés terroristes. Les ressources naturelles qui s'y trouvent sont exploitées pour servir de sources de financement.

Les conséquences sont entre autres la recrudescence des actes de criminalité environnementale et, la dégradation préoccupante des ressources naturelles.

Les initiatives et actions développées pour faire face à la situation, restent limitées pour apporter les réponses appropriées.

La gestion durable des aires protégées au Burkina Faso est à un tournant crucial. Les acteurs nationaux et internationaux impliqués devraient assumer pleinement leurs responsabilités afin d'inverser les tendances.

Recherche dans les AP du Burkina Faso et de la sous-région ouest africaine

Emmanuel M. HEMA

Maitre de conférences, Université de Dédougou

Avec les contributions de : Konate S. Roland, Sirima Djidama, Parfait Gnoumou et Adjima Lankoande

A travers une recherche bibliométrique au moyen de trois moteurs de recherche (<https://orbi.uliege.be/>; <https://www.researchgate.net/>; <https://scholar.google.com/>) nous analysons dans cette présentation (i) les grandes thématiques de recherche sur la biodiversité et les écosystèmes des Aires Protégées (AP) au Burkina Faso et dans la sous-région ouest africaine, au cours des deux dernières décennies; ainsi que (ii) les défis et opportunités en matière de recherche scientifique dans ces Aires Protégées. La situation de la sous-région est illustrée en utilisant les données de 4 pays (Burkina Faso, Benin, Niger, Côte d'Ivoire). Les résultats montrent que plusieurs thématiques de recherche sont développées dans les AP (239 au Burkina Faso et 453 dans la sous-région). Ces thématiques relèvent principalement des domaines d'étude: - de la "végétation et la flore", notamment la connaissance des espèces, l'utilisation de la flore par la faune, la végétation et la modification du couvert forestier (qui représente 15% des études réalisées au Burkina Faso ; et 22% des études réalisées dans la sous-région); - des "habitats des espèces" en particulier leurs qualité et capacité ainsi que les empiétements dont ils font l'objet (qui représente 5% des études réalisées au Burkina Faso; et 4% des études réalisées dans la sous-région); - de la "faune sauvage" notamment la diversité, la dynamique des population, la distribution, les régimes alimentaires, l'éthologie et les pathologies des espèces (qui représente 40% des études réalisées au Burkina Faso; et 45% des études réalisées dans la sous-région); - de la "Sociologie et les interactions des espèces avec populations humaines locales" notamment l'utilisation des ressources (ethnozologie; ethnobotanique) et l'anthropologie locale (qui représente 7% des études réalisées au Burkina Faso ; et 6% des études réalisées dans la sous-région); - de "l'aménagement et la gestion des AP", notamment la valorisation des ressources à travers le tourisme, l'éducation environnementale, la communication, les aménagements et la protection de l'espace (qui représente 33% des études réalisées au Burkina Faso; et 24% des études réalisées dans la sous-région). La nature des productions issues de ces études et recherches est variable : l'on enregistre ainsi pour le Burkina Faso, 94 (39%) articles scientifiques, 16 (07%) thèses de doctorat et 129 (54%) rapports et mémoires; pour la sous-région 222 (49%) articles scientifiques, 39 (9%) thèses de doctorat et 192 (42%) rapports et mémoires. Une analyse spécifique des articles scientifiques soutient une prédominance des études dans le domaine de la "faune sauvage" suivi de celui de la "végétation et la flore". Au vu de leur importants nombre et superficie (ex : Au Burkina Faso, l'on dénombre 77 AP totalisant environ 3 930 097 ha soit 14% de la superficie du territoire), ainsi que l'immense savoir endogène des populations locales, non encore élucidé, les AP constituent aujourd'hui de véritables laboratoires naturels. Du reste, certains de ces sites classés « patrimoine mondial de l'UNESCO », offrent d'immenses possibilités de découvrir de nouvelles espèces (flore, faune) et des vestiges. Les AP offrent pour autant les meilleures opportunités d'étude et de recherche y compris l'expérimentation d'approches innovantes, dans les domaines des sciences naturelles et de la biodiversité. Aussi, les initiatives de fonds dédiés à la recherche, dans certains états (exemple du FONRID au Burkina Faso), ainsi que le déploiement des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) dans les régions des pays, sont-ils de véritables opportunités pour le développement de la recherche dans la sous-région. Toutefois, cet objectif autant au plan national que sous régional, ne peut être atteint que si nous parvenons à relever les multiples défis posés à la recherche dans les AP dont les plus en vue sont la menace sécuritaire (Inaccessibilités des AP), l'insuffisance de mesures incitatives dans les politiques étatiques, l'insuffisance du financement de la recherche, l'inaccessibilité des sites ainsi que le manque d'infrastructures adéquates pour la recherche dans les AP, le manque d'outils d'orientation (stratégie ou plan de recherche) et de concertations entre les acteurs, l'insuffisance de compétences locales en matière de recherche, les barrières frontalières;

l'inadéquation des statuts de certains AP au regard de la recherche, les insuffisances dans la valorisation des compétences locales (les financements de certains projets ont tendance à prioriser l'expertise extérieure pour conduire la recherche).

Criminalité environnementale et insécurité liée au terrorisme : Défis pour la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest

AMAHOWE Ogoudje Isidore, SANON Arsene

Union Internationale pour La conservation de la Nature (UICN) - Projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest dispose d'une importante biodiversité distribuée dans ses aires protégées et conservées et dont dépendent plusieurs communautés pour leur subsistance. Cependant, cette biodiversité et les communautés font face à de multiples menaces y compris la criminalité environnementale et diverses formes d'insécurité.

Des données collectées de diverses sources y compris internet, entretiens avec certaines personnes ressources et quelques gestionnaires des aires protégées ont permis de présenter la situation de l'évolution des crimes environnementaux ainsi que la situation sécuritaire autour des aires protégées en Afrique de l'Ouest.

Les résultats montrent que le Bénin présente une régression progressive des crimes environnementaux de 2018 à 2021, témoignant les efforts des unités d'application des lois ces dernières années. Par contre le nombre de crimes est resté pratiquement stable entre 2018 et 2019 avant de connaître une augmentation drastique en 2020 au Burkina Faso, révélant ainsi l'effet négatif de la pandémie à covid 19 sur la performance des unités d'application des lois. Le Ghana montre une stabilité des nombres de crimes enregistrés en 2019 et 2021. Le nombre de crimes en Guinée a diminué progressivement de 2017 à 2021. On note une faible disponibilité des données de crimes au Libéria et seulement en 2017, puis aucun cas mentionné de 2018 à 2021. Ceci pourrait être lié à la faible diffusion des données, mais aussi à une faiblesse du dispositif de lutte contre la criminalité environnementale. A l'instar du Libéria, on note une faible disponibilité des données de crimes au Mali en 2017, puis aucun cas de crime n'a été mentionné de 2018 à 2021. On observe également un faible niveau de crimes en 2017 et 2018, puis aucune donnée de crimes de 2019 en 2021. Au Nigéria, on observe une augmentation des cas de crimes constatés de 2017 à 2021. Au Sénégal, les données montrent une augmentation progressive des cas de crimes constatés de 2017 à 2021, montrant ainsi une bonne mobilisation des données sur les crimes liés aux espèces sauvages. Au Togo on note une très faible disponibilité des données. De façon globale, on note une faible mobilisation des données ainsi qu'une forte variation des efforts d'application des lois dans les Etats Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, la situation sécuritaire liée au terrorisme est devenue très inquiétante dans plusieurs aires protégées et le niveau de contrôle des unités de gestion sur les aires protégées diminue fortement. Les gestionnaires des parcs W et Arly du Burkina Faso ont perdu totalement le contrôle, pendant que les Parcs W Niger, W Bénin et Pendjari Bénin sont seulement contrôlés respectivement à 5 %, 50% et à 80. Cette situation interpelle urgemment les Etats à mutualiser les efforts afin de développer des actions coordonnées de grandes envergures pour la sécurisation et la récupération des zones concernées, mais également de mettre en place des mécanismes pour éradiquer les phénomènes d'insécurité et de criminalité environnementale.

Mots clés : Criminalité environnementale ; Aire protégées, insécurité liée au terrorisme.

Coopération transfrontalière et internationale en matière de conservation de la biodiversité

Dr Arsène SANON

Coordinateur régional, Projet Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest, UICN-PACO, Ouagadougou (BFA)

Les aires protégées font partie intégrante des paysages et autres systèmes socio-écologiques pouvant par moment s'étaler au-delà des frontières administratives d'un seul Etat. Pourtant, la plupart des modèles de gestion et de gouvernance ont pendant longtemps promu, en priorité, des approches et pratiques conçues et implémentées à l'échelle des pays, ignorant des principes fondamentaux comme l'indispensable connectivité entre noyaux de la même espèce et le besoin d'espace, nécessaire aux espèces transhumantes ou migratrices. Ce cloisonnement dans la gestion quotidienne des aires protégées transnationales a été à la base de nombreuses incohérences dans les modalités opérationnelles des unités de gestion de ces espaces protégés, et de manière globale, à une limitation dans l'efficacité de gestion de ces territoires.

Plus récemment, diverses initiatives de rapprochement et de mutualisation des efforts de gestion d'aires protégées transfrontalières ont été promues sous l'impulsion des plus hautes autorités étatiques, au-delà des administrations en charge de ces aires protégées. C'est le cas de l'accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (03 parcs W du Bénin, Burkina Faso et Niger) signé en 2008, puis de l'Accord tripartite pour la gestion harmonisée des aires protégées du complexe WAP en 2019 impliquant les mêmes pays. Dans la même perspective, le Burkina Faso a engagé la signature ou des négociations de plusieurs autres accords de coopération transfrontalière en vue de mener des actions concertées visant à renforcer l'efficacité de gestion de complexes écologiques transfrontaliers : accords de coopération en matière de conservation des ressources naturelles partagées, accords de lutte contre le braconnage, etc. Cependant, force est de constater que la mise en œuvre de ces différents accords n'est toujours pas optimale pour diverses raisons dont l'absence de moyens techniques et financiers dédiés devant soutenir leur opérationnalisation.

Aussi, avec le soutien de partenaires au développement dont le PAPBio³, des actions sont en cours de mise en œuvre afin d'impulser la mise en réseau et le travail collaboratif entre acteurs de la chaîne de contrôle et de surveillance de la criminalité environnementale (Eaux et Forêts, Police, Douanes, Justice, Société civile, etc.) au niveau des paysages du WAP et du PoMoCO⁴ afin de favoriser des actions concertées contre la criminalité transfrontalière.

Au niveau régional, des initiatives de coopération transnationale sont également en cours d'opérationnalisation (RAMPAO⁵, PRCM⁶, etc.), même si ces dernières ciblent davantage des paysages ou type spécifique d'aires protégées. Pour rendre la dynamique collaborative plus inclusive, le PAPBio œuvre également à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Réseau des Aires Protégées de l'Afrique de l'Ouest (RAPAO). Constitué de professionnels des aires protégées (décideurs et praticiens des AP), ce cadre fédérateur de l'ensemble des aires protégées et conservées aura un rôle de coordination régionale, indépendamment du type d'espace protégé/conservé et des acteurs en jeu. A terme, il est attendu de ce dispositif régional de coordination, de gestion et de suivi des aires protégées d'Afrique de l'Ouest qu'il favorise les échanges et le partage d'expériences, et surtout, stimule le

³ Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest

⁴ Complexe constitué du Parc National de Pô (Burkina Faso), du Mole National Park (Ghana) et du Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire)

⁵ Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

⁶ Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

dialogue, la coopération et le travail collaboratif entre acteurs de la conservation en Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, une diversité d'outils d'aide à la décision informée se met concomitamment en place au niveau de la région afin de constituer la base technique et scientifique devant sous-tendre le contenu des informations que le réseau aura la charge d'analyser et traduire en messages (politiques notamment) de portée régionale. Le plaidoyer en faveur de la conservation de la biodiversité se mettrait ainsi en place de manière structurée.

Aires protégées et insécurité au Burkina Faso

Aimé J. NIANOGO, Ph.D

Enseignant-chercheur à la retraite

Le Burkina Faso a l'avantage de disposer de paysages d'intérêt biologique (aires protégées, réserves de biosphère, sites Ramsar, zones d'importance pour la conservation des oiseaux), certains ayant même reçu un label marquant le fait que leur importance dépasse le cadre national. Plusieurs projets nationaux et sous régionaux contribuent de manière significative à leur conservation, avec le soutien de nombreux partenaires.

Depuis 2015 cependant, les élans de conservation a été considérablement affectés par l'irruption de terroristes dans la plupart des aires protégées (AP) du pays. On observe aujourd'hui un nombre important et toujours croissant d'attaques rigoureusement planifiées par des groupes armés, en nombre et très meurtrières sur les populations et les forces de défense et de sécurité ; on constate aussi le pillage du bétail et le déguerpissement forcé et systématique des populations. Ainsi plus de 40% du territoire est maintenant hors du contrôle de l'Etat.

Cette invasion est facilitée par le fait que les AP sont de par leur nature, très peu peuplées et souvent mal connues par l'armée régulière ; une situation qui s'est aggravée avec l'élimination de plusieurs forestiers et de nombreux pisteurs. L'intérêt des terroristes pour les AP est lié au fait que celles-ci fournissent des abris naturels pour leur hébergement et leurs activités (cachettes pour les équipements, formation des recrues, planification de nouvelles attaques, mise en place d'embuscades, base-vie, etc.). Elle réside aussi dans l'existence de mines d'or artisanales plus ou moins clandestines. On peut penser que la présence des terroristes dans les AP est surtout liée aux richesses du sous-sol, mais cela met dans tous les cas, la biodiversité en péril. En effet il y a destruction des infrastructures (bases-vie des forestiers, pistes, miradors, campements touristiques, forages, etc.), abatage de faune et de ligneux pour divers besoins (alimentaires, commerciaux, etc.), introduction de grands troupeaux bovins dans certaines parties de aires protégées. Tout ceci entraîne une rupture de la quiétude de la faune et donc, du fonctionnement normal des écosystèmes.

L'existence d'expériences réussies (Nazinga, Pendjari) laisse cependant penser qu'il existe des approches pour limiter la confiscation des AP. Il est donc urgent de reconstruire à très court terme la réponse à cette situation. A plus long terme il sera nécessaire de conduire une évaluation du système national d'AP et de la place de chaque AP dans ce système, puis de revisiter la stratégie nationale de conservation de la BD. La soustraction des AP à l'usage des communautés ayant été initialement faite sans grande concertation avec les communautés riveraines, toute nouvelle démarche devra mettre l'homme au centre de la conservation ; une gouvernance inclusive devra être mise en œuvre depuis l'identification des AP jusqu'à leur gestion, leur valorisation, leur évaluation, et le partage des bénéfices tirés.